

Carton avec biopolymer coating

Description du matériel

Le box en carton est fabriqué à partir de cellulose pure. Afin que les boxes soient résistants à l'humidité, le carton est revêtu intérieurement d'un film de biopolymère.

Description du produit

Image	Description	Volume (ml)	N° d'article
	Take away Carton Box m/b, 118/85x95/65x90mm, 700ml	700	15771
	Take away Carton Box m/b, 125/110x112/90x65mm, 780ml	780	15772
	Take away Carton Box m/b, 168/152x132/120x65mm, 1,3Lt	1300	15773
	Take away Carton Box m/b, 185/160x110/90x60mm, 1000ml	1000	15774
	Take away Carton Box m/b, 215/200x155/140x65mm, 2Lt	2000	15775

Matiériel/composition

Carton en pure cellulose 260g/m², fibres vierges, FSC® mixed credit
Revêtement Biopolymer 25 g/m
Encre d'impression, vernis, colle
Les produits certifiés FSC® sont indiqués sur la facture

SPÉCIFICATION DES PRODUITS_00884/f

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Stockage

Température de stockage:	20-23°C
Humidité relative:	50-55%
Durée de stockage:	3 ans
Conditions de stockage	Ne pas exposer au rayonnement solaire direct

Conditions d'utilisation

Les produits sont adaptés à un contact direct avec les types d'aliments suivants:

- ☒ aqueuses
- ☒ sèches
- ☒ acides
- ☒ grasses
- ☒ légèrement alcooliques

Applications:

- ☒ Réfrigération
- ☒ Congélateur -20°C
- ☒ Stockage à température ambiante ou en dessous plus de 24 h
- ☒ A usage unique

Applications **INADÉQUATES** :

- ☒ Four 220°C
- ☒ Micro-ondes

Confirmations

Les produits respectent les règlements suivants:

- ☒ **Règlement (CE) N° 2023/2006** relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- ☒ **Règlement (CE) N° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- ☒ **Règlement (UE) N° 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

SPÉCIFICATION DES PRODUITS_00884/f

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



☒ **Règlement (CE) N° 1907/2006** concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

☒ Recommandation de l'institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques **BfR XXXVI**

☒ **Directive 94/62/CE** relatif aux emballages et aux déchets d'emballage (métaux lourds).

Encres :

☒ Lignes directrices **EuPIA** pour les encres d'imprimerie à utiliser sur la surface non alimentaire des emballages et des articles alimentaires

☒ Ordonnance Suisse pour les produits de consommation **SR 817.023.21.**

Évaluation des risques sur la communication NIAS

Le fournisseur déclare que son service qualité a mis en œuvre des mesures d'évaluation des risques pour identifier et contrôler les résidus dans le produit final (NIAS) qu'il n'a pas intentionnellement ajouté lors du processus de production. Cette surveillance est effectuée par des analyses de dépistage effectuées dans un laboratoire de référence en utilisant les procédures d'évaluation des résidus prévues par le règlement (UE) n° 10/2011 - annexe V, chapitre 2.2.2.

Migration globale

Testé dans les conditions suivantes :

Simulant	Durée	Température
☒ B: Acide acétique à 3% (m/v)	10 d	40°C
☒ D1: Éthanol à 50% (v/v)	10 d	40°C
☒ Isooctane	2 d	20°C

Les valeurs de migration globale sont inférieures à la limite de 10 mg/dm².

Informations relatives à la migration spécifique

Monomères et substances de départ autorisés avec des limites de migration spécifiques:

SPÉCIFICATION DES PRODUITS_00884/f

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Substance	No CAS	Limite mg/kg
Terephthalic acid	100-21-0	7.5
Hexamethylene diisocyanate	822-06-0	1 dans le produit final exprimé en groupement isocyanate
1,4-Butanediol	100-63-4	5
Tetrahydrofuran	109-99-9	0.6

Le respect des limites requises est confirmé pour les types d'aliments et les conditions d'utilisation.

Base de calcul

☒ Rapport surface en contact avec la denrée alimentaire/volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet : 200cm²/200ml.

Présence d'additifs à double fonctionnalité

☒ Les additifs suivants à double usage sont inclus dans le matériel et sont réglementés par le règlement (CE) n ° 1333/2008 et (CE) n ° 1334/2008 :

Substance	No E
Lactid acid	E270

Analyses du carton

Métaux lourds:

Cadmium (Cd) <5 µg/l dans l'extrait d'eau froide du carton

Plomb (Pb) <10 µg/l dans l'extrait d'eau froide du carton

Chloropropanols:

1,3-DCP <2 µg/l dans l'extrait d'eau chaude du carton

3-MCPD <12 µg/l dans l'extrait d'eau chaude du carton

Formaldéhyde:

L'analyse a été effectuée conformément à la norme EN 1541. La quantité de formaldéhyde est inférieure à 1 mg/dm².

Les azurants optiques:

Les azurants optiques, les OBA, ne sont pas utilisés comme matière première ou ajoutés intentionnellement dans la fabrication du carton. L'analyse a été effectuée conformément à la norme EN 648. Il n'y a eu aucun transfert visible (grade 5) pour les fluides d'essai.

SPÉCIFICATION DES PRODUITS_00884/f

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



Solidité de la couleur:

L'analyse a été effectuée conformément à la norme EN 646. Il n'y avait aucun transfert visible (grade 5) pour aucun des liquides d'essai.

Test Hemmhof:

L'analyse a été réalisée conformément à la norme EN 1104. Il n'y a pas de transfert de constituants antimicrobiens. Pas de biocides de surface sur le carton sont ajoutés.

Chrome:

Chrome (Cr) <2,0 mg / kg

Chrome VI non détectable

Dioxine dans le carton:

La teneur en 17 congénères toxiques de polychlorodibenzo-p-dioxines (PCDD) et de polychlorodibenzofuranes (PCDF) substitués en 2,3,7,8-substitués et de 12 PCB de type dioxine analysés dans des échantillons représentatifs de carton est inférieure à 1 ppt WHO-TEQ.

PCB:

Des analyses ont été effectuées sur des échantillons de carton représentatifs pour les biphényles polychlorés (PCB) conformément à la norme EN ISO 15318. La quantité de PCB est inférieure à 2,0 mg/kg.

PCP:

Une analyse a été réalisée sur un échantillon de carton représentatif pour le pentachlorophénol (PCP) conformément à la norme EN ISO 15320. La quantité de PCP est inférieure à 0,15 mg/kg.

Lieu de production:

Italie

Numéro tarif douanier:

4823.6910

Compostabilité:

Les produits sont compostables sur des sites de compostage industriel

Certificats:

Testé d'après DIN EN 13432,

Numéro de certificat DIN CERTCO: 7Po491

Numéro de certificat FSC® SGSCH-COC-010010



Climatiquement neutre
Emballage

ClimatePartner.com/14268-2004-1003



SPÉCIFICATION DES PRODUITS_00884/f Déclaration de Conformité



Restriction

Cette confirmation s'applique aux articles livrés par nous comme décrit. Ensuite, les articles répondent aux exigences de ces directives pour le contact avec les produits spécifiés, en tenant compte des conditions spécifiées de contact avec les aliments.

L'utilisateur doit s'assurer que toute utilisation de ces articles dépasse la conformité du produit attendu, qui a été testé et confirmé conformément aux instructions applicables.

Réclamation

Si les livraisons ne correspondent pas aux spécifications décrites, elles peuvent être retournées et seront remplacées après contrôle.

Etabli par: STOL Date: 21.10.2021	Approuvé par: MEI Andreas Meier (chef des achats) 	Version: 4
--	---	-------------------